

Chasseur

La revue de la Fédération départementale
des chasseurs de la Côte-d'Or

de Côte-d'Or

Chasse &
Environnement
en Côte-d'Or



MAISON DE LA CHASSE ET DE LA NATURE
Nouveau siège de la
Fédération : c'est signé !



DOSSIER
LA TAXIDERMIE,
UN ART ET
UNE PASSION



REPORTAGE
QUAND FACTEURS
ET SONNEURS
PARLENT
TROMPES

Armurerie des Arènes

Armurier diplômé – Restauration – Réparation

Chasse - Pêche - Coutellerie

Une famille de chasseurs au service de votre passion



En collaboration
avec les meilleurs
artisans français

KIT COLLIER GPS TECK1 749€

**PROMO
650€**



**COLLIER SUPPLEMENTAIRE
TECK1 249€**

**PROMO
200€**

BIENTÔT ARRIVAGE DU TECK 2
avec cartographie sans abonnement

SAVAGE 243 WIN OU 270 WIN
à verrou + lunette Bushnell 3/9*40 + balles

550€



1810€

BERETTA A400 LIGHT
-10% avec un pack
150 cartouches plomb + 1 pack
150 cartouches billes acier offert

EXPRESS ANTONIO ZOLI
focus Luxe, calibre 30R Blazer 3 749€

**PROMO
2849€**

1099€

CARABINE WINCHESTER VULCAN



POUR 1€ de plus UN POINT ROUGE VISIOTX
+ embrase monté réglé (valeur de l'ensemble 280€)

Pour tout achat d'une CARABINE GRANDE CHASSE de la marque BROWNING : POUR 1€ DE PLUS
POINT ROUGE VISIOTX + embrase monté réglé (valable jusqu'au 30 octobre 2014)

BONNE OUVERTURE À TOUS

DI FILIPPO PÈRE ET FILS

33 rue des Arènes à Dole (39) Tél. 03 84 72 03 29

E-mail : armuriedifilippo@hotmail.fr

-10%

sur tout le magasin sur
présentation de ce coupon
Sauf promos en cours
Offre valable jusqu'au 31/12/2014



Éditeur :

Fédération départementale des chasseurs
de la Côte-d'Or
28 A rue Perrières
CS 80576
21005 DIJON Cedex
Tél. : 03 80 53 00 75 - Fax : 03 80 53 00 74
accueil@fdc21.com - www.fdc21.com
Directeur de la publication : M. Pascal Sécula
Responsable de la rédaction : M. Yves Lambert
Comité de rédaction : Fabrice Aubert,
Jean-Marc Belin, Michel Chalumeau,
Yves Lambert, Dominique Rigaud, Pascal Secula

Rédaction :

TEMA | presse, Nicolas Rouillard, FDC 21
Crédits photos couverture : FDC 21
Crédits photos : Nicolas Rouillard, FNC, FDC 21

Publicité nationale et départementale :

ATC, 23 rue Dupont- des-Loges
57000 METZ
Nabila Ouriaghli
Tél. : 03 87 69 96 95 - 06 63 96 56 23
Fax : 03 87 69 18 14,
Email : n.ouriahli@groupe-atc.com

Administration des ventes :

Ophélie Maeder
Tél. : 03 87 69 89 09 - Fax : 03 87 69 18 14
Email : o.maeder@groupe-atc.com

Conception éditoriale et graphique, rédaction :

TEMA | presse
23 rue Dupont- des-Loges
57000 METZ
Tél. : 03 87 69 18 01

Rédaction graphique :

Pixel Image Tél. : 03 87 69 18 05
Impression : Socosprint imprimeurs - 36 route
d'Archettes - 88000 Épinal
Chasseur de Côte-d'Or est issu de forêts gérées
durablement et de sources contrôlées.
Dépôt légal : à parution
ISSN : en cours



ÉDITO

ET SI ON TOURNAIT LA PAGE !



Depuis deux ans, nous nous battons pour retrouver la maîtrise de la gestion cynégétique. Avec la signature par M. le préfet du schéma départemental de gestion cynégétique 2014-2020, en date du 11 septembre 2014, c'est fait.

Au-delà du schéma, le contrat cynégétique – pour ceux qui le signeront et après validation par la Fédération – permettra de retrouver la possibilité d'un agrainage raisonné, encadré et contrôlé.

Certains chasseurs penseront « *Encore une liberté de perdue* », et d'autres y verront des contraintes administratives supplémentaires.

Je vous le concède, c'est un peu vrai, mais c'est le prix à payer si nous souhaitons une chasse durable, apaisée respectant l'ensemble des usagers de la nature notamment agriculteurs et sylviculteurs.

Comme vous avez pu le voir en couverture, le projet d'implantation de notre siège à Norges-la-Ville avance.

Cette réalisation, qui a été validée en assemblée générale en avril dernier, va vous donner une dimension, une ouverture formidable en termes de communication. Tout d'abord pour nos chasseurs tant au niveau de l'accueil, des services et des formations, mais aussi de rencontres et d'échanges pour tous les autres usagers de la nature, et donc la reconnaissance de notre statut d'association agréée au titre de la protection de l'environnement.

Alors oui, tournons la page !

Je vous souhaite à tous une excellente saison de chasse 2014-2015.

PASCAL SÉCULA

Président de la Fédération des chasseurs de Côte-d'Or

SOMMAIRE

3 ■ LES ÉCHOS DE LA FÉDÉRATION

Toute l'actualité
de votre département

11 ■ LES ACTUS NATIONALES

Sécurité : le meilleur bilan
depuis 15 ans !

12 ■ EN DIRECT DES ASSOCIATIONS

Communiqués des associations

14 ■ DOSSIER LA TAXIDERMIE UN ART... ET UNE VOCATION

- Dans les ateliers d'un taxidermiste
- Trophées de cerf,
un passage obligé

18 ■ REPORTAGE

Quand facteurs et sonneurs
parlent trompes de chasse

SDGC 2014-2020

Quelques repères

Comme développé dans les précédents numéros de *Chasseur de Côte-d'Or*, le premier schéma départemental de gestion cynégétique de la Côte-d'Or (SDGC) est arrivé à son terme mi-avril 2014, sans prorogation possible. Voici quelques clés pour comprendre l'élaboration du nouveau schéma qui s'appliquera pour les six années à venir.

Dès juillet 2013, la Fédération s'est mise en ordre de marche pour rédiger son nouveau SDGC, document d'objectifs obligatoire, encadré par les articles L.425-1 à L.425-3-1 du Code de l'environnement, et dont les dispositions sont opposables aux chasseurs et aux groupements de chasseurs (sociétés, associations, GIC, Fédération). L'idée était en effet de parfaire le SDGC 2008-2014 avec celui de 2014-2020 pour éviter de laisser des vides (ex. : l'agrainage. Pas de schéma, pas d'agrainage !).

Au demeurant, les crispations de l'année dernière, illustrées par la réussite de notre bruyante manifestation du 18 octobre, ont indéniablement pesé sur le calendrier et ralenti le processus d'écriture de notre second schéma.

Les conditions réglementaires d'approbation des SDGC ont également évolué durant la période.

Ainsi, il est désormais obligatoire d'y attacher une étude des incidences de la chasse sur les zones Natura 2000 – particulièrement nombreuses en Côte-d'Or – et surtout une étude environnementale qui évalue l'impact des orientations du schéma sur notre environnement (ex. : lâchers de petit gibier et de risque de pollution génétique des souches sauvages locales).

Durant sa phase d'écriture, deux présentations du schéma ont été proposées aux chasseurs : mi-mars lors des réunions de secteurs, puis à l'issue de notre dernière assemblée générale, le 19 avril dernier.

Parallèlement, dans une démarche de progrès

et pour donner du sens au projet, les « acteurs socioprofessionnels et les autres usagers » des territoires ont été étroitement associés à l'écriture du schéma au travers de la démarche « Horizons 21 ».

Diverses rencontres de qualité et autres temps de travail productifs, riches d'enseignements et d'écoute réciproque ont été organisées autour d'ateliers thématiques puis d'un forum de restitution ; les enjeux et attentes exprimés par nos partenaires au quotidien ont été entendus, consignés et pris en compte dans la limite des intérêts de la chasse et des chasseurs de Côte-d'Or.

Le projet schéma départemental de gestion cynégétique 2014-2020 a été présenté devant la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage du 25 juin 2014. Après quelques ajouts et corrections en séance, il a été adopté à l'unanimité de la Commission moins cinq abstentions.

C'est une grande satisfaction : n'oublions pas où nous en étions huit mois auparavant, voire lors de l'inauguration de l'exposition des trophées en avril 2013 !

Cette première étape franchie, l'étude environnementale attachée au schéma a pu être officiellement déposée devant l'autorité environnementale régionale.

Fin juillet, la Dreal de Bourgogne a émis un avis positif qui souligne « la qualité du rapport ».

Comme le prévoit la procédure réglementaire, le schéma, son étude environnementale et les avis de la CDCFS et de la Dreal, ont été officiellement mis à la consultation du public pour une durée d'un mois, jusqu'au 8 septembre inclus.

Aucune observation significative n'ayant été déposée, l'arrêté préfectoral de validation a été signé par M. le préfet le 11 septembre, veille de sa présentation aux chasseurs à Sombornon.

TUBERCULOSE BOVINE

Les recherches sur les deux dernières saisons

SANGLIERS	Saison 2012-2013		Saison 2013-2014	
	ANALYSES	POSITIFS	ANALYSES	POSITIFS
Vallée de l'Ouche	55	2	54	0
Hautes Côtes	77	3	57	3
Venarey-Vitteaux	102	5	80	3

CERVIDÉS	Saison 2012-2013		Saison 2013-2014	
	ANALYSES	POSITIFS	ANALYSES	POSITIFS
Vallée de l'Ouche	51	1	39	0
Hautes Côtes	113	2	43	0
Venarey-Vitteaux	14	0	18	0

À l'analyse des résultats, nous pouvons nous réjouir de l'absence de tuberculose chez les grands cervidés analysés lors de la dernière saison cynégétique. Nous notons avec satisfaction le recul de la maladie chez les sangliers.

Pour la saison à venir, nous devons continuer à nous investir dans le contrôle sanitaire de la faune sauvage.

MODIFICATIONS IMPORTANTES DES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX

Ouverture et fermeture de la chasse, arrêté préfectoral du 24 avril 2014

Désormais, la chasse du grand gibier en battue peut se pratiquer aux horaires légaux soit de une heure avant le lever du soleil jusqu'à une heure après son coucher.

Application du plan de chasse, arrêté préfectoral du 24 avril 2014

■ Article 1 – Règles générales d'exécution du plan de chasse :

Le délai de déclaration des prélèvements est de 72 heures à compter du jour du tir.

■ Art. 2 – Plan de chasse qualitatif du cerf élaphe :

Un cerf ne portant qu'un seul bois est considéré comme C2 dès lors que le bois porte au moins 6 pointes.

Les titulaires de plan de chasse qui disposent du nouveau bracelet portant l'inscription « CE-I-F-JC » pourront utiliser ce bracelet indifféremment pour une biche de plus d'un an ou un jeune mâle ou femelle de moins d'un an.

■ Art. 4 – Exposition des trophées :

Les trophées correctement préparés, ainsi que les demi-mâchoires inférieures, doivent être fournis à la Fédération des chasseurs huit jours au moins avant la date de l'inauguration de l'exposition des trophées, sauf pour les taxidermistes en convention avec la Fédération départementale des chasseurs.

Par ailleurs, nul ne pourra s'opposer, par quelques moyens que ce soit, à l'estimation de l'âge et à la cotation des trophées présentés.

La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) pourra proposer, pour une des trois campagnes cynégétiques suivantes, une réduction de l'attribution de l'espèce cerf sur le plan de chasse concerné dans les cas suivants :

- Non présentation du trophée ;
- Non présentation de la demi-mâchoire inférieure ;
- Non-respect du délai de présentation mentionné au premier alinéa ;
- Trophée mal préparé (salissures odeurs) ;
- Trophée naturalisé ;
- Opposition à l'estimation de l'âge et /ou de la cotation.

■ Art. 8 – Attributions complémentaires en grand cervidé :

Sur demande des détenteurs d'un plan de chasse individuel, des attributions complémentaires en grand cervidé pourront être accordées aux plans de chasse initiaux, dans les secteurs où de fortes concentrations seront constatées. Ces attributions ne porteront que sur les catégories biche adulte de plus d'un an et jeune mâle ou femelle de moins d'un an. Pour ces attributions complémentaires, les bracelets « CE-I-F-JC » seront délivrés. Les demandes sur papier libre seront à adresser à la Fédération départementale des chasseurs avant le 15 décembre.

Avant décision par l'autorité administrative, les demandes seront examinées par la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

ARMURERIE LA PATTE ROUGE

CHASSE – COUTELLERIE – PÊCHE
VÊTEMENTS – CADEAUX

ARMES,
MUNITIONS TOUTES MARQUES



NOS SERVICES :

- ✓ RÉPARATIONS
- ✓ MONTAGES
- ✓ REGLAGES de TIRS

39 rue du Marché • 21210 SAULIEU

Tel/Fax : 03 80 64 23 31

RCS DIJON 450 782 412 00016

ARMURERIE DIJONNAISE
VENTE ARMES DE TOUTES MARQUES
VÊTEMENTS, COUTELLERIE, DEFENSE,
AIRSOFT ET PAINTBALL
NOUVEAU DIJON
REMISE A NEUF
MISE A CONFORMITE
MONTAGE LUNETTE...
ARMURERIE DIJONNAISE
Alban Chalmet, armurier diplômé de l'école de Liège
82 rue d'Auxonne
21 000 DIJON
Tél : 03.80.38.36.60
email : armurerie.dijonnaise@gmail.com www.armurerie-dijonnaise.new.fr

LE CONTRAT CYNÉGÉTIQUE

Un retour possible à l'agrainage

Pour comprendre la nécessité de créer un contrat cynégétique ayant pour but de définir les règles d'un agrainage de dissuasion raisonné en Côte-d'Or, il faut faire un peu d'histoire.

C'est en octobre 2012 que M. le préfet de Côte-d'Or a pris la décision d'interdire pour des raisons sanitaires l'agrainage sur les 4/5 du département. Nous étions à moins de deux ans de renouveler notre schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC). Or, les conditions de la pratique de l'agrainage sont définies par le SDGC. À ce moment, nous avions la certitude que l'agrainage libre ne serait plus autorisé en Côte-d'Or. À force de discussions, l'administration a consenti à entrouvrir la porte et nous a demandé des garanties. Entre autres, apporter la preuve que les chasseurs sont des gens responsables pouvant pratiquer l'agrainage sans dériver vers du nourrissage.

Cet agrainage ne pourrait s'effectuer toute l'année, les quantités doivent être limitées et contrôlables, l'agrainage ne devrait pas contribuer à développer les populations de sangliers, mais être un moyen de protection des cultures. À ce stade, nous pensions élaborer un contrat définissant les règles d'un agrainage raisonné. Notre but était de pouvoir tester ce contrat pendant la saison cynégétique 2013-2014 avant de l'intégrer, après ajustements éventuels, dans le nouveau SDGC avec l'accord de M. le préfet. C'est pour obtenir la mise en place de ce contrat que nous vous avons appelé à manifester le 18 octobre 2013. Très vite, nous avons été en mesure de proposer le contrat aux services de l'État pour validation. Nous devons nous soumettre à une négociation en partenariat avec la DDT, la DDPP, l'ONF, l'ONCFS, la FDSEA et la chambre d'agriculture. Lors des réunions de travail, nous avons constaté un rejet systématique de la profession agricole, ce



qui a abouti finalement à un projet négocié avec l'État. Ceci explique l'abstention du monde agricole lors de la CDCFS de validation du SDGC.

Le contrat cynégétique se trouve ainsi intégré au SDGC, qui régit les dispositions relatives à l'agrainage du sanglier.

Pour rappel, le SDGC précise que l'agrainage est interdit en Côte-d'Or, sauf dérogation par signature du contrat cynégétique. Il demeure interdit en tous lieux et toutes circonstances du 1^{er} décembre au 28 février.

Huit articles

Ce contrat est signé entre le détenteur d'un plan de chasse et le président de la Fédération, il se décline en huit articles :

■ Art. 1 : Validité

Pas d'interruption en fin d'année cynégétique.

■ Art. 2 : Volet cynégétique : la maîtrise des populations de sangliers.

Mettre en place tous les moyens utiles pour atteindre ou conserver un niveau de population de sangliers en cohérence avec la capacité d'accueil du territoire.

■ Art. 3 : Volet prévention

Pratiquer un agrainage raisonné, respecter les dates d'interdiction d'agrainage, mise en place de clôtures...

■ Art. 4 : Volet traçabilité

Tenir à jour le carnet d'agrainage fourni par la Fédération.

■ Art. 5 : Engagements du contractant

Respecter les délais de déclaration des prélèvements, respecter les quantités de grain, procéder aux autocontrôles, permettre les contrôles physiques ou sur pièces par la Fédération ou les services de l'État...

■ Art. 6 : Anomalies conséquences

Résiliation du contrat = interdiction.

■ Art. 7 : Engagements de la Fédération

Apporter son appui technique, contacter le signataire en cas d'anomalies...

■ Art. 8 : Modifications

Le contrat cynégétique est consultable et téléchargeable dans son intégralité sur le site Internet de la Fédération.

Rappel : les territoires en zones infectées par la tuberculose bovine, n'ont pas accès actuellement à la signature du contrat cynégétique.

SIÈGE DE LA FÉDÉRATION

Maison de la chasse et de la nature : le projet prend forme

Le vendredi 4 juillet, le compromis de vente du terrain qui devrait accueillir les bâtiments du futur siège social et le stand de tir a été signé entre le maire de la municipalité de Norges-la-Ville et le président de la Fédération départementale des chasseurs de la Côte-d'Or.

Depuis la dernière assemblée générale de notre fédération, le dossier de réflexion du siège social continue à avancer.

Pour rappel, la Fédération était à la recherche d'un site pouvant accueillir ses nouveaux locaux ainsi qu'un stand de formation au tir et d'épreuve pratique du permis de chasser. C'est la commune de Norges-la-Ville qui a rassemblé ces critères puisque les terrains du stand de tir ne nous étaient plus accessibles.

C'est finalement sur la même commune que deux terrains contigus situés à l'écart du village ont retenu l'attention de la Fédération.

Le premier a été viabilisé et conçu pour un complexe sportif désormais inutilisé. La municipalité propose de le céder à la Fédération qui y construira la Maison de la chasse et de la nature.

Le second, plus sauvage et plus éloigné des habitations, a longtemps servi de décharge. Aujourd'hui arboré et au relief accidenté, il correspond parfaitement aux critères d'un terrain de tir pour arme à feu. Les formations au tir et les épreuves pratiques de l'examen du permis de chasser y trouveront là un site particulièrement adapté. La municipalité ne le vendra



pas mais accepte de le louer à notre fédération par un bail à très longue durée.

Le 20 août dernier une première réunion sur ce terrain a été organisée afin de concevoir la configuration des futures installations du parcours de l'épreuve pratique de l'examen du permis de chasser.

LANAUD G. TAXIDERMISTE

www.taxidermiste-lanaud.com

PRIX TRÈS COMPÉTITIFS

**Le Spécialiste
des Trophées
de Cerfs, Chevreuils,
Sangliers
et toutes espèces
africaines ...**

**Hameau de La Feuillée
21130 AUXONNE
Tél. 03 80 37 40 54
Port. 06 81 73 17 67
lanaudtaxidermie@gmail.com**



J.-P.B.

EXPOSITION DES TROPHÉES 2014

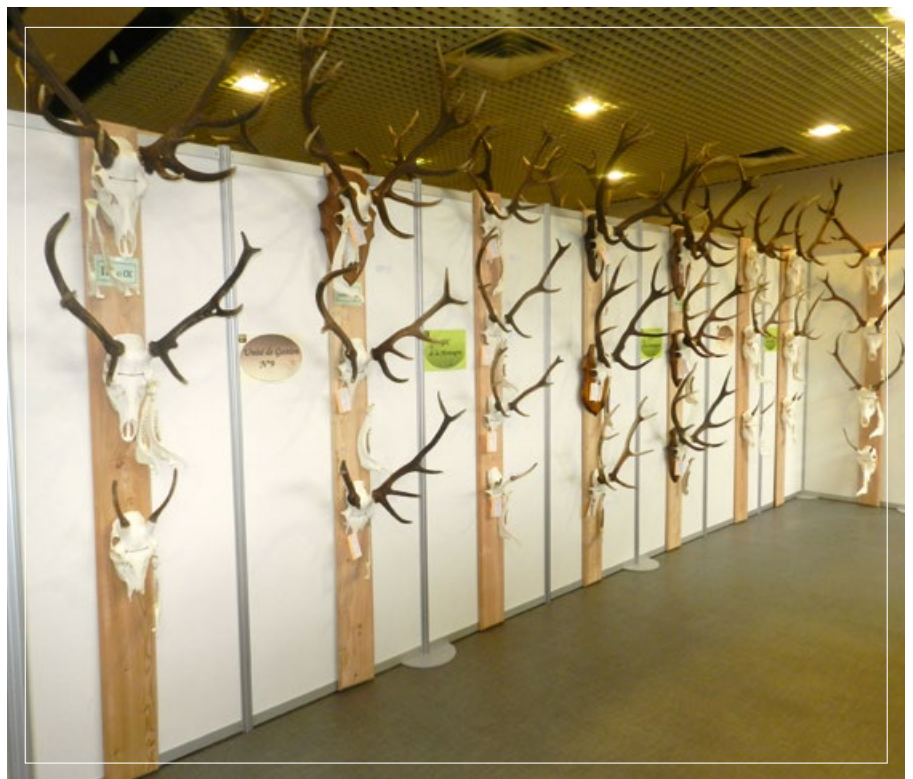
Jean-Paul Bouchet, écrivain et chasseur

En marge de l'exposition des trophées, la FDC 21 invite tous les ans quelques photographes, artisans, peintres... Cette année, c'est Jean-Paul Bouchet, écrivain jurassien, qui nous a fait le plaisir de répondre présent à notre invitation. Il était vraiment à l'aise au milieu de tous ces trophées pour parler de ses romans ou tout simplement de nature et de chasse avec les visiteurs. En effet, Jean-Paul Bouchet, après une carrière de pharmacien, s'est consacré à l'écriture en s'installant dans une ancienne ferme où il élève aussi des chevaux. Il est

donc constamment au contact de la nature, d'autant plus qu'il est aussi chasseur. Vous retrouverez dans ses romans, non seulement une intrigue toujours prenante, mais des mots, des expressions, des traits de caractère, des comportements familiers à notre région, proche du Jura, bien sûr. C'est pour ça que dès que l'on a mis le nez dans un de ses romans, on ne le lève plus avant la dernière page. En attendant de le retrouver l'année prochaine, vous pouvez commander ses romans sur son site Internet : www.jeanpaulbouchet.fr

Nouvelle présentation des trophées

Les panneaux de contre-plaqué utilisés pour la présentation des trophées arrivaient au bout de leur vie. Plutôt que de les remplacer et conserver ainsi le même type de présentation, la décision a été prise d'effectuer un changement radical. Pour ce faire, quelques administrateurs sont allés voir ce qui se faisait ailleurs et ont été séduits par la présentation utilisée à Châteauroux. Après une étude financière il a été décidé d'acheter, et non louer, des structures modulables pour accrocher les trophées. Afin de conserver les panneaux en bon état, nous avons fait réaliser des planches de mélèze pour supporter les trophées, ces planches étant simplement suspendues à l'armature. Cette méthode, outre le fait de ne rien détériorer, permet de mettre les trophées en valeur (plus de d'enchevêtrement d'andouillers, comme c'était souvent le cas). D'autre part, l'installation est beaucoup plus rapide, et bien sûr les panneaux pourront être utilisés dans la nouvelle Maison de la nature, en plus des expositions annuelles.



APRÈS-CHASSE

Terrine de chevreuil

Pour 8 personnes :

500 g de chevreuil
250 g de gorge de porc
250 g de lard frais
1 barde pour la terrine
1 crêpine
2 œufs

Herbes et épices : thym, laurier, muscade râpée, 2 gousses d'ail, sel de Guérande, poivre de Sichuan, 8 baies de genièvre, quatre épices moulus
1 verre de vin blanc, 1 verre de cognac, 1 gros oignon blanc
Farine pour la pâte

Faire mariner le chevreuil et les viandes de porc coupées en morceaux dans une jatte avec ail et oignons épluchés et coupés en quartiers, le vin blanc, le cognac, les baies de genièvre, les épices à gibier, le poivre. Recouvrez d'un film alimentaire et mettez au frais pour 48 h.

Égouttez les viandes. Hachez finement le porc et les 2/3 de la chair de chevreuil. Le dernier tiers sera coupé en morceaux de petite taille (1 à 2 cm). Mettez l'ensemble de la préparation dans une jatte avec les œufs, la muscade, les baies de genièvre et le thym émietté ; ajouter 20 g de sel de

Guérande et 2 g de poivre. Mélangez soigneusement.

Préchauffez le four, thermostat 6. Tapissez une terrine avec la barde de lard. Mettez l'ensemble de la préparation dans la terrine, tassez et déposez sur le dessus une branche de thym et 2 feuilles de laurier. Couvrir la préparation de la crêpine et la terrine de son couvercle. Mélangez un peu de farine avec de l'eau pour faire une sorte de pâte qui scellera le couvercle de votre terrine.

Versez de l'eau dans la lèchefrite du four. Déposez votre terrine dans le four pour une heure. Vérifiez régulièrement le



Vin recommandé : un rouge ou blanc de la côte de Beaune.

niveau d'eau. Retirez le couvercle et remettez au four pour encore une heure. Sortez la terrine du four, placez sur le dessus une planchette avec un poids. Videz le gras liquide et remplacez-le par une gelée au madère.

Laissez prendre au frais. Consommer 48 heures plus tard.

Bon appétit !



DEFENDER

SUR TERRE, DEMANDEZ-LUI LA LUNE.

Professionnel parfaitement carré, le Defender a les épaules pour vous accompagner dans tous vos défis extrêmes. Robuste, puissant et volontaire, il dispose de la meilleure des cartes de visite : Capacité de traction : jusqu'à 3,5T • Charge utile : jusqu'à 1 440 kg* • 3 emplacements 10 carrosseries • 64 ans d'expérience et de formation continue.

www.landrover.fr



ABOVE AND BEYOND

Nudant Automobiles

1 Ter, Rue Antoine Becquerel - 21 300 CHENÔVE

03 80 515 002

ÉVÉNEMENT

Les Rencontres Saint-Hubert

La Fédération des chasseurs de Côte-d'Or organise pour la neuvième année consécutive, une épreuve départementale des Rencontres Saint-Hubert. Cette manifestation se déroulera le samedi 11 octobre 2014 à Chaignay, au cœur du GIC Tille-Norges.

Les Rencontres Saint-Hubert sont une épreuve pratique où chaque chasseur effectue un parcours de 20 minutes pendant lequel le jury apprécie l'éducation cynégétique, la présence, la sportivité, la façon d'explorer le terrain, la conduite du chien, le comportement et le dressage de ce dernier dans la recherche du gibier avec une quête énergique et un contact avec son maître.

Le prélèvement maximal est de deux pièces de gibier pendant le parcours, avec l'utilisation de quatre cartouches.

Au niveau départemental, les chasseurs utilisant des chiens d'arrêt ou des spaniels sont répartis dans différentes catégories : chasseurs avec chiens d'arrêt, chasseurs avec chiens spaniels, chasseresses avec

chiens d'arrêt ou spaniels, juniors (moins de 20 ans) avec chiens d'arrêt ou spaniels, trialisants avec chiens d'arrêt ou spaniels, champions avec chiens d'arrêt ou spaniels. Donner une image valorisante de la chasse et des chasseurs, développer l'utilisation des chiens de race, engager les pratiquants à une meilleure connaissance du milieu, éduquer leur comportement pour être en phase avec l'évolution de la société, voilà les buts que s'est fixé la fédération des Rencontres Saint-Hubert.

L'acte fondamental de la chasse se situe désormais plus dans l'art de conduire son chien, de l'éduquer, dans la connaissance du gibier et de son environnement naturel, que de son prélèvement. Les chasseurs ont une fonction essentielle : celle d'être les premiers protecteurs de leur milieu, soucieux de l'équilibre des espèces, gardiens d'une nature propre en association avec les autres utilisateurs.

Pour tout renseignement complémentaire, notamment pour le plan d'accès, vous pouvez consulter la rubrique « actualités » de notre site internet : www.fdc21.com

Christophe BARBARIN

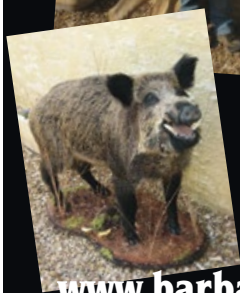
Taxidermiste

Spécialiste trophées africains & européens

4, gde rue - Clemencey (21)

03 80 49 70 37

06 24 73 25 06



www.barbarin-taxidermiste.com

■ AGENDA

Foire gastronomique 2014

C'est notre rendez-vous festif de l'automne, désormais traditionnel. La Foire gastronomique de Dijon aura lieu le vendredi 7 novembre prochain. Élément important de notre communication avec le grand public, nous animerons cette journée de promotion « Chasse et venaison » avec nos thèmes :

- Dès 9 h : présentation sur la table de Lucullus de gibier « en entrée de cuisine » et des préparations charcutières de la venaison ;
- À 11 h : concours de terrines réalisées par les chasseurs et/ou leurs épouses, évaluées par un jury de charcutiers et de chefs cuisiniers (voir les règles du concours sur le site web de la FDC) ;
- À 14 h : dégustation de terrines, réalisées par nos partenaires charcutiers traiteurs, offertes au public ;
- Au cours de l'après midi : réalisation d'une recette de gibier par les élèves des écoles hôtelières ;
- À 17 h30 : réalisation de recettes de venaison par de grands chefs de cuisine de Côte-d'Or ;
- À 19 h : promulgation des résultats du concours, remise des prix ;
- Animation de l'après-midi par le Rallye trompes de l'Ouche.

Venez nombreux vous joindre aux permanents et élus de la FDC, à ce grand moment de rencontre, de partage et de gourmandise. Montrons à tous le bonheur d'être chasseur et de partager notre convivialité.

■ TRADITION

Les chasseurs ont du cœur

Puisque la nouvelle campagne cynégétique a débuté, nous tenons à vous rappeler le protocole de collecte préparation et découpe, validé par les services sanitaires, de don de venaison aux associations caritatives.

Avec près de 25 000 grands gibiers au tableau de chasse de Côte-d'Or, nous avons une obligation morale envers les plus défavorisés et devons leur réserver une part de notre venaison.

Démontrons à tous notre solidarité : les chasseurs ont du cœur ! Retrouvez les détails du protocole sur www.fdc21.com

SAISON 2013-2014

Sécurité : le meilleur bilan depuis 15 ans

L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) par le biais de son réseau sécurité à la chasse, édite chaque année le bilan des accidents de la saison écoulée qui court du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014. Après avoir analysé la nature et les circonstances, ces informations permettent d'améliorer la formation des chasseurs à la sécurité.

Pour la saison 2013-2014, le nombre total d'accidents s'élève à 114 dont 16 mortels. Il s'agit là du meilleur bilan depuis 15 ans, la moyenne des accidents mortels était de 18 ces cinq dernières années.

Ces chiffres confirment la tendance à la baisse constatée ces dernières années et montrent que le travail de formation mené au sein des fédérations départementales des chasseurs, en lien avec la division du permis de chasser de l'ONCFS, porte ses fruits.

L'analyse détaillée de ces chiffres montre que 90 % des victimes sont des chasseurs (parmi lesquels on déplore 31 % d'auto-accidents suite à de mauvaises manipulations pour la plupart). Les non-chasseurs représentent 10 % des accidents (soit 12 personnes) parmi lesquels on déplore deux accidents mortels.

La chasse au grand gibier entre pour 68 % du chiffre total et le petit gibier 32 %. Pourtant, là encore, l'étude détaillée des chiffres du nombre d'accidents pour ces deux types de chasse sur les deux dernières saisons cynégétiques indique une baisse du nombre d'accidents et une meilleure prise en compte des consignes de sécurité à la chasse : on passe de 93 à

48 accidents au petit gibier entre les saisons 2012-2013 et 2013-2014 et, pour la même période, de 86 à 61 pour la chasse au grand gibier.

La prise en compte des consignes élémentaires de sécurité permettrait d'éviter la quasi-totalité des accidents qui surviennent à la chasse. Lors de la dernière saison, sur les 114 accidents, on relève 109 fautes de sécurité, ce qui représente 96 % des accidents et seulement 5 accidents imprévisibles (4 % des accidents), le ricochet malgré l'observation de l'angle des 30° par exemple.

Pour les 109 fautes de sécurité observées, 96 % des accidents de la saison cynégétique 2013-2014 se répartissent comme suit :

- tir sans prise en compte de son environnement : 23 % ;
- tir dans l'angle des 30° : 20 % ;
- mauvaise manipulation de l'arme : 16 % ;
- chute : 12 % ;
- tir dans la traque : 7 % ;
- tir sans identifier : 6 % ;
- éclatement des canons : 6 % ;
- arme chargée à la bretelle : 5 % ;
- arme chargée lors du franchissement d'obstacle (clôture, haie, fossé, etc.) : 3 % ;
- arme chargée et rangée dans la voiture (2 %).

Le monde de la chasse s'est énormément investi dans la sécurité, au niveau local par le biais des schémas départementaux de gestion cynégétique, ainsi qu'au niveau national avec des campagnes de sensibilisation.

La multiplication des journées de formation à la sécurité par les fédérations départementales de chasseurs, tant auprès des responsables de chasse que des chasseurs, le fait que lors de l'examen du permis de chasser, les questions relatives à la sécurité soient toutes éliminatoires, la généralisation des postes de tir surélevés et des panneaux informant de l'action de chasse, la systématisation du port du gilet orange fluo, ont inévitablement influé sur ces bons résultats.

Et en Côte-d'Or ?

En ce qui concerne notre département, nous sommes dans la même dynamique. Après avoir connu des années difficiles, nous ne déplorons aucun accident au cours de la saison passée, si ce n'est deux incidents.

Malheureusement, cette année nous avons dû annuler une journée de formation sécurité par manque de candidats. Nous devons rester vigilants. Il faut continuer ce combat afin de remplacer nos mauvaises habitudes par les bons gestes et les bonnes manipulations de nos armes.

Ne perdons pas de vue que l'année écoulée n'était pas des meilleures en matière de reproduction, accompagnée d'une forte baisse des populations. Que ce soit pour l'espèce sanglier, mais aussi pour le petit gibier à quelques exceptions près, ce qui a diminué fortement le nombre de tirs.

Réjouissons-nous de ce bon bilan, mais gardons la tête froide et continuons nos efforts. Bonne saison de chasse à tous et en toute sécurité.



© L'éternel/ONCFS



UNUCR

Conducteur, mode d'emploi

Depuis plus de 30 ans, les conducteurs de l'Unucr recherchent les grands animaux blessés avec plus de 20 000 interventions annuelles dans l'Hexagone. N'hésitez pas à les appeler ! Ils interviendront pour retrouver l'animal blessé et ainsi abrégier ses souffrances.

Le sérieux de nos conducteurs est reconnu au niveau national notamment par la FNC, l'ONCFS et l'ONE, ce qui leur permet souvent d'intervenir là où d'autres peuvent être obligés de s'arrêter.

Devenir conducteur agréé de l'Unucr oblige à un investissement personnel fort. Tout d'abord, il faut suivre un stage théorique et pratique de 3 jours. Il faut former un chien qui sera présenté à une épreuve pratique : épreuve sur piste artificielle vieille de 24 h et longue d'un kilomètre, organisée par l'Unucr, conjointement avec un club de race, avec des juges de la société centrale canine.

Après la réussite à cette épreuve, le conducteur devra signer un code d'honneur qui l'engagera dans ses paroles et ses actes, sur le terrain et vis-à-vis de l'association.

Mais le parcours ne s'arrête pas là. Pour voir confirmer définitivement son agrément, le nouveau conducteur devra choisir un parrain (conducteur confirmé) qui le guidera pendant sa ou ses premières années sur le terrain. Il devra en outre participer aux activités locales organisées par l'Unucr sur son département.

Nos conducteurs sont avant tout des gens de terrain et très souvent des chasseurs pratiquant les principaux modes de chasse de leur région. Ils comprennent l'action de chasse locale et adaptent leur recherche et leur comportement à celle-ci. Ils savent s'entourer de chasseurs locaux pour les accompagner.

Bénévole, un conducteur est prêt à intervenir sur simple appel téléphonique. En cas d'indisponibilité, il a le devoir de passer le relais à un autre conducteur. Ils peuvent aussi intervenir le lendemain,

leurs chiens étant capables de suivre des pistes de 48 h et plus.

Chaque conducteur doit en fin de saison envoyer à son responsable départemental la liste de ses recherches. Ainsi, les données saisies sont regroupées au niveau national et permettent de connaître l'évolution des recherches sur le territoire français et d'éditer des statistiques sur les résultats et les modalités d'intervention : réussite, échec, contrôle de tir, passage de relais, poursuite, travail sur la piste, blessure, munition employée, etc. Elles sont par ailleurs publiées annuellement dans notre revue *Jusqu'au bout !*

Un animal retrouvé sur deux : ce taux de réussite n'est pas le fruit du hasard. C'est ce qui fait la différence entre un chien spécialement éduqué pour la recherche et un chien de chasse, toutes races confondues. Ce taux de réussite est aussi dû à la complicité du couple chien de sang-conducteur et à la volonté de cette équipe d'aller « jusqu'au bout ! »

Les conducteurs agréés de l'Unucr sont aussi en mesure d'intervenir à la suite de collisions automobiles avec de grands animaux.

Le stage de formation de l'Unucr est ouvert à tous. Que vous vouliez devenir conducteur ou que vous souhaitiez simplement parfaire vos connaissances, ce stage de trois jours allie formation technique et rencontres.

La liste des conducteurs Unucr est disponible sur www.unucr.fr et celle des conducteurs départementaux sur : www.fdc21.com

Délégué Unucr Côte-d'Or
Philippe Gouliardon
06 15 73 46 79
gouliardon.philippe@neuf.fr

Une belle recherche au sang...

Le 26 novembre vers 11 h, un sanglier estimé à 50 kg est tiré en plein champ à une centaine de mètres. Au coup de carabine, l'animal s'affaisse de l'arrière et tourne sur lui-même avant de regagner le bois. À l'Anschuss : du muscle et un morceau d'os de 5 cm. J'appelle un conducteur de chien de sang qui viendra avec Léon (rouge de Hanovre) et deux accompagnateurs. À 14 h 30, la recherche débute. Au bout de 500 m, malgré le peu d'indices, le chien travaille bien et suit la voie de l'animal qui contourne tous les obstacles et évite l'épais. Au bout d'un km, nous sortons sur une plaine où nous trouvons les traces de plusieurs animaux. Dans le doute, nous faisons « les arrières », trouvons une bauge avec du sang : l'animal est parti devant nous et ne pose manifestement que trois pattes. Après trois km, nous traversons une route et faisons une descente infernale dans les rochers ; aucun indice mais Philippe fait confiance au chien... Nous arrivons sous un banc de roche, le chien veut monter. Sceptiques, nous faisons « les arrières », le chien descend pour nous faire plaisir et remonte sur la roche et là, alors que j'étais à quatre pattes pour monter, je vois beaucoup de sang. C'est reparti de plus belle ! Un km plus loin, devant une reposée, Philippe lâche une première fois Léon qui décrit un cercle autour de nous et revient. 300 m plus loin, dans un bois plus clair, et nous tentons notre chance une dernière fois avant la tombée de la nuit. Léon lâché, part droit devant et, après un long silence, à 300 m environ, c'est le ferme. On part sans s'affoler, en soufflant bien pour arriver calmement sur le ferme. Philippe s'y rend seul et la 9,3 résonne une fois, deux fois, trois fois, puis le coup de corne annonce la mort du sanglier : un mâle de 70 kg. Il est 17 h 15 et nous estimons avoir fait 9 km. La balle avait cassé l'os d'une patte arrière et avait traversé le muscle de la seconde patte. Félicitations et merci à Philippe et Léon pour nous avoir fait vivre cette expérience riche d'enseignements.

**Thomas, Léon vom Forsterberg
et son conducteur Unucr**

Pour la chasse aux chiens courants



L'Association française pour l'avenir de la chasse au chien courant (Afacc) fut créée en Haute-Marne en 1989 sous l'impulsion de Marcel Voillot. L'initiative prend rapidement une dimension nationale et passe d'une volonté de protéger une pratique cynégétique à celle de la promouvoir. Le mouvement compte aujourd'hui 71 associations départementales organisées en sept régions cynégétiques et regroupées sous la houlette d'une Fédération nationale qui représente les intérêts de ses 12 000 adhérents. Soulignons que le mouvement national (Facc) constitue actuellement la plus importante association cynégétique spécialisée.

Les Afacc ont conduit depuis une dizaine d'années nombre d'opérations de sensibilisation auprès des parlementaires, afin que la chasse aux chiens courants soit mieux

perçue et prise en compte par le législateur. Des avancées telles que celles relatives à l'entraînement, à l'utilisation des chiens lors de la préparation de l'acte de chasse ou encore à leur récupération ont pu voir le jour. L'opuscule rédigé par Maître Lagier, avocat de la Fédération nationale des chasseurs, *La chasse aux chiens courants : repères juridiques*, en propose une synthèse de qualité.

Au plan national, la Facc s'inscrit comme partenaire de la FNC en pilotant actuellement une étude scientifique menée conjointement sur le thème « chasse aux chiens courants et dégâts de sangliers » dont les conclusions ont été présentées fin septembre 2014. Dans le même registre, les Afacc renforcent actuellement leurs relations avec les fédérations de chasseurs en mettant à leur disposition des modules de

formation sur des sujets tels que « Le chien courant, de sa détention à son utilisation » ou « Dommages et assurances, les responsabilités du propriétaire ».

Mais le mouvement Facc, c'est avant tout un état d'esprit porté par une charte : « *Défense et promotion de la chasse aux chiens courants, pratique, éthique, comportement, langage et tenue donnant une image valorisante, respect à l'égard d'autrui, des chiens et de l'espace naturel où ils évoluent.* » C'est aussi l'offre d'un ensemble de services aux adhérents : abonnement à la revue trimestrielle *Chien courant*, service de protection juridique, participation à l'un des 150 concours de meutes ou épreuves de travail organisés par les Afacc, tarifs préférentiels sur des produits relatifs aux chiens (soins, carnets de santé, aliments, équipement, assurance) ou au chasseur.

ACGGCO

BREVET 2014

11 candidats, dont un voisin des Flandres belges, se sont engagés dans les épreuves du brevet grand gibier 2014, promotion Jacqueline Sommer. Neuf d'entre eux ont reçu diplôme et médaille à l'occasion de l'ultime examen du 7 juin dernier.

Brevet or « carabine » : Gilbert Julien, Luc Krols, Michel Girard, Fabrice Badey.

Brevet or « arc » : André Parizot, Michel Girard, Luc Krols.

Brevet Argent « Carabine » : Patricia Briotet, Marc Julliard.

Félicitations aux candidats pour leur engagement et leur succès. Un grand merci au président fédéral Pascal Sécula pour la mise à disposition de la salle de cours, ainsi qu'aux formateurs et organisateurs bénévoles de l'ACGGCO.



JOURNÉE À CHAMBORD

La sortie au Salon de la chasse de Chambord, organisée le 14 juin par l'ACGG 21 a rencontré un vif succès. 51 sociétaires (chasseurs et non chasseurs) se sont retrouvés à parcourir les allées du Salon, avant de se retrouver sur le stand de l'association nationale. Outre les allées très fréquentées du Game Fair, certains ont pu apprécier la fraîcheur des immenses salles lors de la visite du château. La journée s'est clôturée par le spectacle nocturne dans le décor prestigieux du château de Chambord. Sortie appréciée donc, qui sera renouvelée l'an prochain vers une autre destination.



LA TAXIDERMIE

UN ART... ET UNE VOCATION

Chaque année, des centaines de trophées d'animaux sont naturalisés par les différents taxidermistes de Côte-d'Or. Ces derniers, le plus souvent passionnés de chasse, ont un métier aussi technique que varié. Nous avons poussé la porte de leurs ateliers pour découvrir cette profession méconnue qui donne une seconde vie aux animaux.

Au milieu des sarcelles, bécasses et autres faisans vénérés, figés pour l'éternité dans des poses stupéfiantes de réalisme, une taxidermiste est en plein travail. Dans ses mains, une peau de renard fraîchement tannée qu'elle applique sur une forme en mousse blanche. Sur les murs de son atelier, quelques peintures qu'elle a réalisées, sur le thème de la nature. La Côte-d'Orientine chasse depuis de nombreuses années. Le fait d'arpenter forêts et prairies lui apporte un plus non négligeable dans sa manière de travailler. Elle explique : « *Cela fait partie du métier, il faut savoir de quoi on parle. Rien ne vaut l'observation du milieu naturel pour pouvoir reproduire l'attitude du gibier. Ce que j'aime, c'est recréer des scènes, avec pour personnage central l'animal naturalisé.* »

Les chasseurs qui apportent un animal ne viennent jamais par hasard. Soit il s'agit de leur premier gibier, soit c'est le plus beau,

soit il s'agit de la première prise de leur chien. Parfois, c'est une espèce assez rare, ou un gibier qui a donné du fil à retordre au chasseur. Certains passionnés vont jusqu'à posséder un exemplaire de chaque espèce qu'il a prélevée. Régulièrement, de jeunes chasseurs viennent faire naturaliser leur premier faisan ou leur premier chevreuil.

Parmi les clients des taxidermistes, on compte au moins 95 % de chasseurs, mais aussi des particuliers qui ont trouvé un animal sur le bord de la route et qui veulent l'immortaliser. Il faut savoir que la loi interdit la naturalisation de certaines espèces et les taxidermistes sont tenus de la respecter. Par exemple, l'animal le plus souvent amené aux portes des ateliers est la buse, régulièrement fauchée par les voitures.

QUELLE MÉTHODE ?

Pour le gibier à plumes, tout d'abord, on enlève la peau, parfois très fragile, sur

laquelle sont implantées les plumes. La tête est ensuite retournée afin d'enlever le cerveau, les yeux, et tout ce qui peut se décomposer. On applique une pâte spéciale sur le crâne, là où se trouvait la chair, avant de remettre la peau de la tête. On place ensuite de faux yeux, très réalistes de par leurs formes et leurs couleurs.

Les taxidermistes gardent seulement les os des pattes et des ailes, qu'il faut entièrement dégraisser à l'instar de la peau qui est traitée avec un produit spécifique.

Pour le corps de l'animal, la quasi-totalité des naturalistes utilisent aujourd'hui de la mousse de polyuréthane. Cette matière plastique, adoptée depuis une vingtaine d'années par le milieu de la taxidermie et que l'on retrouve dans un grand nombre d'industries, offre une texture permettant d'être sculptée tout en étant légère.

Pour les oiseaux, des fils de fer assureront le maintien du cou, des ailes et des pattes.



Une fois la peau collée sur la mousse en polyuréthane, le taxidermiste procède aux finitions.

Ensuite, il faut rembourrer les ailes et les pattes avec de la filasse, puis recoudre. C'est là que le taxidermiste donne enfin la posture de l'animal. Parfois il faut vernir le bec et les pattes, voire les repeindre, en prenant toutefois garde à ce que le rendu final soit le plus proche de la réalité possible. Les couleurs doivent être choisies avec le plus grand soin, les plumes manquantes sont remplacées.

Le procédé est différent pour le grand gibier. Il faut tout d'abord dépouiller le trophée, écharner la peau, enlever le gras, dédoubler (retourner, nldr) les oreilles et le nez. La peau de sanglier est probablement la plus longue à préparer. Les taxidermistes doivent compter plusieurs heures pour amincir la peau : il faut passer de plus de cinq centimètres d'épaisseur, par endroits, à seulement deux millimètres.

S'il y a des trous dans la peau, ils doivent évidemment être recousus. Cette couture se fait le plus souvent avec de grosses aiguilles triangulaires, régulièrement affûtées.

Des mannequins au gabarit des différentes espèces se trouvent dans certains commerces spécialisés. Cette base de travail doit souvent être transformée pour correspondre le plus fidèlement possible à la forme voulue. Les taxidermistes sculptent ainsi le nez, les muscles, les tendons. Un travail qui demande une grande précision et une parfaite connaissance de l'anatomie de l'animal. Une fois que tout est sculpté, il faut fixer les bois dans la bonne position, puis la peau est recollée sur le mannequin, maintenue par des épingles. Sur une forme en mousse, la peau ne doit pas être tendue, elle doit être plus ample. En séchant, elle se rétracte et doit épouser parfaitement la forme. Une fois les épingles retirées, la peau ne bougera plus jamais. Des matrices, en carton ou en PVC, permettent de maintenir les oreilles. Si la gueule est ouverte, l'artisan place une fausse langue et un faux palais. En général, il ajoute de la peinture au niveau du nez et des yeux, avant l'application d'une couche de vernis.

Les naturalistes estiment que le plus important, pour un trophée de grand gibier, c'est le regard. Pour l'oiseau, en revanche, c'est davantage l'attitude qui compte.

« PLUSIEURS MÉTIERS EN UN »

Certains taxidermistes réalisent nombre de trophées plus « exotiques », issus de chasses réalisées sur d'autres continents. Il n'est pas rare, dans leurs boutiques, de tomber nez à nez avec une tête de buffle, ou de zèbre, voire un ours entièrement naturalisé. L'un d'eux précise : « *Quand on débute, on fait un peu de tout. Ma préférence s'est portée sur les grands mammifères, en raison notamment de ma situation géographique : on chasse surtout le grand gibier dans les environs. Puis j'ai commencé à m'occuper d'animaux provenant du continent africain. Ces trophées me plaisent beaucoup. J'ai eu la chance de naturaliser des espèces que l'on tire très peu. Aujourd'hui, 50 % des trophées que je réalise proviennent de l'étranger.* »



La réalisation des massacres fait partie des savoir-faire du taxidermiste.



Comme un artiste, le taxidermiste sculpte la mousse pour que le trophée soit le plus fidèle possible à l'animal prélevé.



À gauche, un mannequin en mousse de polyuréthane. À droite, un mannequin traditionnel en paille.



La bécasse, de par sa peau fine, est l'un des oiseaux les plus difficiles à naturaliser.

Et d'ajouter que le métier nécessite d'être disponible lors de la saison de chasse : *« C'est un travail qui ne peut attendre. La taxidermie est loin de se limiter au montage, c'est plusieurs métiers en un. Il faut savoir dépouiller un animal, tanner une peau, sculpter, modeler, coudre et peindre ! »*

La complexité du travail de taxidermiste et l'étendue du savoir-faire à acquérir expliquent peut-être pourquoi les candidats ne se bousculent pas au portillon. L'un des plus anciens taxidermistes du département, qui a accueilli et formé plusieurs apprentis, souligne : *« Parmi ses formations, le CFA de la Noue, à Longvic, proposait une section "métiers divers" qui a fermé il y a trois ou quatre ans faute de participants. Les dernières écoles sont à Lyon et à côté de Tours. Je pense que ce n'est pas un métier qu'on apprend en deux ans, ce n'est pas suffisant pour saisir toute l'ampleur de ce savoir-faire. Il faudrait un apprentissage de trois ans minimum. Il est certain que pour faire ce métier, il faut être passionné et ne pas compter son temps. Mon dernier apprenti est resté cinq ans, avant de partir en estimant que ce n'était pas un métier pour lui. »*

« Pour ma part, j'ai eu le déclic à 13 ans. À l'époque, dans mon petit village, il y avait des projections de films une fois par mois. Je suis allé à l'une d'elles qui avait lieu dans une salle de classe de l'école du village voisin. Le maître d'école était passionné d'oiseaux naturalisés et en avait installé partout dans la salle. Et moi, au lieu de regarder le film, j'ai admiré les oiseaux. Cela m'a fasciné. Si je devais résumer mon travail, je dirais ceci : c'est le contraire d'un couturier qui doit

confectionner un habit à partir d'un corps. Le taxidermiste, lui, doit fabriquer un corps à partir de l'habit. »

Dans l'atelier du naturaliste, une bonne vingtaine de trophées de chevreuil sont alignés à même le sol. Des dizaines d'aiguilles sont plantées au niveau de la bouche ou des yeux pour maintenir la peau pendant le séchage. Le Côte-d'Or n'a pas toujours travaillé comme il le fait aujourd'hui. Il se souvient : *« Autrefois, on travaillait avec de la paille, des planches, des clous, de la ficelle, des morceaux de fer. La paille permet de façonner l'animal. Cela fait plus de 20 ans qu'on est passé à la mousse de polyuréthane. Lorsque j'ai commencé, j'ai eu beaucoup de mal à y arriver, il y a même un moment où je suis retourné vers la paille. Ce que je ne savais pas, c'est que je n'avais pas la bonne colle, et puis à l'époque le tannage était trop dur, il convenait bien pour les mannequins en paille mais pas pour ceux en polyuréthane. Je me suis renseigné, je me suis rendu à plusieurs salons sur Paris. C'est là que j'ai vu que plusieurs taxidermistes s'en sortaient très bien avec le polyuréthane. En rentrant j'ai fait des recherches, beaucoup d'essais, et puis certains ont eu la sympathie de me transmettre certains de leurs petits trucs, notamment pour la colle. »*

Pour la fabrication de cette dernière, le taxidermiste ne rentre pas trop dans les détails. Ce qu'il accepte de dire, c'est qu'il n'utilise que des produits naturels, des huiles essentielles entre autres.

En tout cas, l'abandon de la paille est loin de rendre nostalgique le naturaliste qui précise : *« Grâce à la mousse, on peut reproduire des détails beaucoup plus fins qu'avec de la paille. Le rendu est bien*


meilleur, on fait ce que l'on veut ! C'était beaucoup plus long avec de la paille, même si je me sers encore de cette technique, récemment pour un petit chamois que je ne pouvais pas faire en mousse de polyuréthane. »

Les premiers trophées arrivent dans les ateliers de taxidermie dès l'ouverture de la chasse au canard, fin août, même si les naturalistes soulignent que ce dernier est plus beau l'hiver, lorsqu'il est en plumage nuptial. Le pic d'activité se trouve très souvent à l'ouverture de la chasse au grand gibier. Beaucoup de trophées de cerf et de chevreuil arrivent à ce moment-là. En général, les taxidermistes ne font que dépouiller les animaux et congèlent les peaux, pour les remonter plus tard, entre les mois de mars et d'août.

Il est impossible pour un taxidermiste de dire en combien de temps il va confectionner un trophée. Il varie en fonction de la taille de l'animal, de l'état de la peau, ou encore des desiderata du client, la naturalisation d'un trophée peut varier du simple au double.

En dehors des trophées de chasse, les taxidermistes se voient proposer de naturaliser des animaux de compagnie. Certains acceptent, d'autres pas. Les demandes, si elles restent marginales, sont cependant en augmentation.

Pour ce qui est de la clientèle, les professionnels du secteur observent *« une légère baisse localement »*, remarquant *« qu'il y a un peu moins de nouveaux chasseurs qu'à une époque »*. La question du pouvoir d'achat joue, évidemment. Car faire naturaliser un trophée a un coût : il faut compter autour de 500 € pour une tête de sanglier. Cette idée de prix est légèrement supérieure pour une tête de cerf.



Tous les cerfs prélevés au cours d'une saison de chasse sont obligatoirement présentés lors de l'exposition des trophées.

EXPOSITION DESTROPHÉES

UN PASSAGE OBLIGÉ

Chaque année, les trophées de cerfs de la saison de chasse doivent être tous rassemblés lors de l'exposition qui a lieu lors de l'assemblée générale des chasseurs. Tous les cerfs prélevés doivent être présentés en massacre. Les taxidermistes sont donc mis à contribution pour préparer des centaines de trophées. L'un d'eux explique : « Il faut nettoyer le crâne jusqu'à ce qu'il ne reste que l'os et les dents. On découpe le crâne de manière à le monter sur un blason. Le mois de mars est l'un des plus chargés, car il faut préparer tous les massacres pour l'exposition. »

« La Fédération entretient des rapports étroits avec les taxidermistes du départe-

ment, explique le service technique de la Fédération. *Tout d'abord, à l'occasion de l'exposition des trophées. Ensuite, lorsqu'un cerf est retrouvé mort, suite à une collision, suite à une blessure de brame ou de chasse, braconnage, mort naturelle ou encore suite à un dépassement du plan de chasse, la Fédération devient dépositaire du trophée. Dans tous les cas, le service technique va chercher l'animal et l'apporte chez un taxidermiste avec qui la Fédération a signé une convention de partenariat pour le faire naturaliser. Ce trophée sera présenté lors de l'exposition des trophées, dans la catégorie "saisies". Selon les circons-*

LESTAXIDERMISTES DE CÔTE-D'OR

Voici les taxidermistes qui sont installés actuellement dans le département de la Côte-d'Or : Allison Adnot (Montmançon), Alain Barbarin (Messigny-et-Vantoux), Christophe Barbarin (Clémencey), Virginie Lanaud-Petot (Flammerans), Guy Lanaud (Auxonne), Emmanuel Barthelemy (Marcilly-Ogny).

BON À SAVOIR

Pour la réalisation d'un trophée d'oiseau, il est conseillé de ne pas faire rapporter le gibier par le chien, car la peau de certains espèces, comme la bécasse, est extrêmement fine et donc fragile.

tances et ur demande, la Fédération peut restituer le trophée à une société de chasse, une commune ou au découvreur. Ce n'est jamais le cas s'il y a infraction au plan de chasse. »

En outre, la Fédération peut faire appel aux taxidermistes pour renouveler ses collections d'animaux naturalisés, qui représentent un bon support pédagogique pour l'éducation à l'environnement.

PAROLE DE CHASSEUR

Gérald, chasseur dans la vallée de l'Ouche, explique : « Pour moi, naturaliser un gibier, c'est pour la beauté de l'animal, pour lui rendre hommage. À la maison, j'ai plusieurs trophées : mon premier sanglier, mes plus beaux sangliers, dont un qui a été tiré l'année de naissance de ma fille. Il peut y avoir d'autres raisons, comme l'endroit où l'animal a été tiré, qui peut correspondre à l'ancien territoire de chasse du grand-père... Tous les chasseurs ne le font pas, certains en raison du coût, d'autres parce que l'animal n'est pas forcément exceptionnel. Pour ma part, je pense que quand on prélève un beau cerf de la forêt, on se doit de le faire naturaliser car, après tout, on l'a enlevé de la forêt. Mais ce n'est que mon point de vue. »

Lionel, qui chasse plus au nord, est du même avis : « Chez moi, j'ai un sanglier de 145 kg, mon père a une belle tête de biche chez lui. Belle bête ou premier tir, ce sont de bonnes raisons de les faire naturaliser. Quand j'ai tué mon premier chevreuil, j'avais 17 ans, j'ai toujours son trophée à la maison... »



Dans son atelier situé au cœur de la Bourgogne, Pierre de Surrel fabrique des trompes de chasse depuis plus de 25 ans. Ses instruments, entièrement réalisés à la main, sont de véritables œuvres d'art de par leur mode de fabrication ainsi que par leur finition unique.

Bien au-delà des frontières de la Bourgogne, dans le milieu de la trompe de chasse, il est connu comme le loup blanc. Lui, c'est Pierre de Surrel, 54 ans, l'un des rares facteurs de trompe en France. Au fil des années, le Côte-d'Or a su se faire un nom en proposant des trompes qu'il est le seul à fabriquer. Et pour rencontrer l'orfèvre de la trompe, rien ne vaut de pousser la porte de son atelier, dans le petit village de Viévy, à quelques encablures d'Arnay-le-Duc.

Dans une pièce tout en longueur, une bonne quinzaine de trompes sont suspendues au mur. D'un côté, des trompes rutilantes visiblement faites de métaux différents. Un peu plus loin, des trompes plus ou moins cabossées ou à la patine altérée : des instruments que l'artisan s'appête à réparer. Au-dessus des établis, une multitude de marteaux et autres tubes d'acier. Sur une étagère, des morceaux de métal galbés qu'on devine être de futures trompes. Au centre de la pièce, d'imposantes enclumes.

« La plupart des trompes sont en laiton. Pour ma part, j'ai choisi d'en fabriquer en bronze, je suis d'ailleurs le seul à le faire en France, explique l'artisan. 93 % des trompes que je vends sont en bronze. Le laiton est très utilisé pour fabriquer des trompes car c'est un alliage très malléable. Pour ma part je préfère travailler des métaux qui résistent dans le temps. Il faut savoir que le choix de l'alliage va



Deuxième étape, le martelage à froid avec un outil en acier. Au final, 80 000 coups de marteau sont nécessaires à la fabrication d'une trompe.

entraîner de petites nuances de timbre. Celui du bronze est beaucoup plus brillant que celui du laiton. »

L'artisan côte-d'orien a également fabriqué quelques trompes en cuivre rouge. Quatorze, pour être précis. Ce dernier présente l'avantage d'être encore plus malléable et de ne pas piquer, contrairement au laiton que la salive des sonneurs oxyde.

Une clientèle locale

« Actuellement, il se vend à peu près 1 000 trompes par an en France, dont une cinquantaine en Bourgogne. La région est très active, surtout en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire. Il s'y organise quatre ou cinq manifestations chaque année, sur lesquelles je suis présent. Par ailleurs, je vais régulièrement en Rhône-Alpes et je me suis déjà rendu au cham-

pionnat de Belgique, il y a deux ans. Lorsque j'ai débuté, je me rendais à de nombreux stages et concours, en Allemagne notamment. Aujourd'hui, je préfère rester dans mon secteur et être présent sur tous les concours », indique le facteur de trompe qui poursuit : « J'ai la chance d'avoir une clientèle très fidèle, je commence à être connu localement. Je réalise 50 % de mon chiffre d'affaires en Bourgogne ! Pour ce qui est des réparations, la proximité géographique est un atout majeur. C'est un vrai frein si le fabricant est trop loin de ses clients. »

Pierre de Surrel vend une vingtaine de trompes de chasse par an. Si ce chiffre paraît peu élevé, il s'explique par le mode de fabrication du Côte-d'Or, qui a choisi de réaliser intégralement ses instruments à la main. 70 heures sont ainsi nécessaires à la fabrication d'un instru-

TROMPE



Depuis qu'il a ouvert son atelier en 1990, Pierre de Surrel a fabriqué 384 trompes et en a réparé plus de 600. Son matériau de prédilection : le bronze.



Le pavillon est fabriqué à part d'une tôle de 0,3 mm d'épaisseur. Il est d'abord martelé à chaud avec un maillet en bois pour lui donner une rondeur parfaite.

ment. « Mon maître est Didier Benoist d'Anthenay. Je fabrique à la manière dont il m'a appris, c'est-à-dire à l'ancienne, comme au XVIII^e siècle. »

Au départ, rien ne prédisposait Pierre de Surrel à se spécialiser dans la trompe de chasse. Il raconte : « Après une formation agricole dans une ferme, j'ai passé un BTS de commerce. Puis j'ai enchaîné quelques contrats qui n'ont pas donné suite. Je sonnais de la trompe depuis quelques années, j'ai commencé à me renseigner sur la manière d'en fabriquer une. Sans Didier Benoist d'Anthenay, je n'y serais jamais arrivé. Grâce à ses nombreux conseils, je suis parvenu à fabriquer une trompe de chasse. J'ai vendu cette dernière à un stage de trompe. À l'époque, j'étais à Gevrey-Chambertin et il n'y avait que trois ou quatre facteurs de trompe en France (il y en a une demi-douzaine actuellement, ndlr). En 1990,

j'ai installé mon atelier à Viévy. J'ai fabriqué 384 trompes depuis cette date, et j'en ai réparé plus de 600. J'ai commencé à faire des trompes en bronze en 1993. Très vite, je me suis mis à marteler les pavillons, mais je faisais disparaître le martelage à la finition. Au XVIII^e siècle, on sait que les trompes étaient martelées ainsi, avec une finition lisse. Aujourd'hui, je fais apparaître le martelage, ce qui est unique dans le milieu de la trompe de chasse et marque la différence avec une trompe repoussée. »

Les trompes suspendues près de l'entrée de l'atelier diffèrent selon leurs finitions. Elles témoignent des étapes franchies par le facteur de trompes au cours de sa carrière. Une forme de curriculum vitae particulièrement parlante.

« Il y a deux manières de fabriquer un pavillon de trompe : en le repoussant au tour en utilisant une tôle de 0,5 mm

d'épaisseur, ce qui ne prend que quelques minutes, ou en le fabriquant à la main avec une tôle de 0,3 mm, comme je le fais, ce qui demande cinq jours de travail. La technique de fabrication se retrouve dans le poids de l'instrument. Pour schématiser, une trompe lourde repoussée pèsera un kilo et une trompe légère chaudière ne pèsera que 800 grammes. Les trompes lourdes ont un timbre sourd, mat, tandis que les trompes légères sont plus faciles à sonner et donnent un son plus clair, précise Pierre de Surrel.

Le pavillon mesure un mètre de longueur, et est constitué de deux parties. On martèle à chaud avec des maillets en bois les deux feuilles de métal. Autrement dit, on déforme la tôle en la martelant pour lui donner une rondeur parfaite. Ensuite, on écrouit le métal, c'est-à-dire qu'on le martèle à froid, ce qui lui donne de la rigi-

dité. Pour réaliser ces deux étapes, il faut donner à peu près 30 000 coups de marteau. Une fois que les deux morceaux du pavillon ont pris la bonne forme, il faut réaliser une soudure bord à bord, pour les assembler, ce qui est l'une des étapes les plus difficiles. »

Pierre de Surrel réalise le deuxième martelage avec un marteau en acier. Il glisse : « Il faut 50 000 coups supplémentaires pour le martelage de finition. Soit un total de 80 000 coups de marteau pour une seule trompe. Je compte huit heures de martelage, soit six heures de martelage effectif, à raison de 150 coups à la minute. Il n'y a pas de place pour l'approximation car si l'on tape trop fort ou avec une mauvaise orientation du marteau, une gondole se forme et le galbe est raté. »

Ensuite, le facteur réalise le cintrage du pavillon selon une technique ancienne qui utilise de la résine naturelle.

L'artisan reprend : « Pour les tubes, j'utilise des bandes de tôle, qui sont soudées sur toute la longueur. Il s'agit d'une soudure à la brasure d'argent. Je fabrique ainsi quatre tubes, qui sont cintrés, enclenchés les uns dans les autres puis soudés à l'étain. Je fais de même avec le pavillon, qui est soudé à son tour. L'ensemble est solidarisé avec de petits plots en étain. »

L'intérieur du pavillon fait également l'objet d'une finition spécifique : noir à l'intérieur, peinture noire pour les cors fabriqués de manière industrielle. Notre facteur le patine avec un produit colorant, une autre combine du métier.

Le pavillon étant trop faible car fabriqué dans une tôle fine, il est indispensable de le renforcer à sa base par l'ajout d'une collerette. Son épaisseur peut également jouer sur le son.

C'est là aussi que le facteur y grave la carte d'identité de l'instrument : son nom, la date de fabrication, l'alliage utilisé, le numéro chronologique de fabrication. Une particularité de plus pour l'artisan puisqu'en général, ne figurent sur la trompe que le nom et l'adresse du



Sur la collerette, Pierre de Surrel grave la carte d'identité de l'instrument : son nom, la date de fabrication, l'alliage utilisé...

facteur de trompe.

Pierre de Surrel fabrique lui-même les embouchures des trompes, à partir d'une lame de métal, sur un tour. Du sur-mesure. « Nous ne sommes plus que deux facteurs de trompe, en France, à travailler ainsi, à la main. Au cours de la fabrication de mes trompes, je note tout ce qu'il se passe. J'ai conservé toutes ces remarques, qui me sont très précieuses si je dois réparer l'une d'entre elles par la suite. »

Le timbre

Il dépend beaucoup des lèvres du sonneur, même s'il est également influencé par la forme du pavillon. La plupart des trompes vendues ont un pavillon conique, celles de Pierre de Surrel ont un pavillon plus évasé, le rendant plus aigu. Beaucoup d'autres paramètres rentrent en compte, comme l'acoustique des lieux, l'humidité de l'air, ou encore la fatigue des lèvres...

« Les sonneurs pensent que les trompes bougent, se bonifient avec le temps. Ce n'est pas mon avis. Une simple fissure dans la tubulaire rend la trompe plus dure et peut légèrement changer le son. Le tube d'embouchure peut s'encrasser, la trompe deviendra de plus en plus dure à sonner. Si une portion du tube est aplatie, il y aura obstacle à l'onde sonore et le son sera différent. Le diamètre des tubes peut aussi influencer. »

« Contrairement à ce qu'on peut penser,

il est impossible de faire un clone de trompe, même dans le cas d'une fabrication industrielle. Quand on étire un tube, au cours de la fabrication, il est impossible de fabriquer deux fois la même chose, le diamètre et les formes ne sont pas contrôlables à 100 %. Il y a aussi des déformations lors du cintrage. Un écart d'un dixième de millimètre influe sur l'onde sonore. C'est la même chose pour les embouchures, il y a toujours des mini-différences. »

Pierre de Surrel conclut : « Quand on essaie des trompes, il n'y en a pas une qui réagit de la même manière. C'est la raison pour laquelle il faut toujours choisir son instrument, débutant ou confirmé. Quand des sonneurs arrivent dans mon atelier, je leur fais toujours essayer trois instruments de la même sorte. J'apprends à mes clients à trouver ce dont ils ont besoin. Imposer une trompe alors qu'il en voit vingt devant lui, cela m'est inacceptable. C'est la raison pour laquelle j'en fabrique trois pour chaque commande. Dans la mesure où la fabrication manuelle prend beaucoup de temps, je demande quatre mois de délai pour les trois trompes. Trouver la trompe qui convient peut prendre énormément de temps. Récemment, un client est resté une journée entière, une journée d'essais avant de trouver sa trompe et son embouchure. »

RALLYE TROMPES DE L'OUCHE

LES PASSIONNÉS PARLENT DE LA TROMPE



Le Rallye trompes de l'Ouche a été fondé en 1989 et compte actuellement une quinzaine de sonneurs.

« **À** la base, la trompe de chasse est un moyen de communiquer lors la chasse à courre par différents codes. Chaque action de chasse a une sonnerie particulière que chaque sonneur doit connaître, comme le point du jour, le rassemblement, ou encore la marche de la vénerie. On distingue trois types de fanfares : les fanfares de circonstances, qui concernent le déroulement de la chasse, la fanfare d'animaux, pour annoncer les différentes espèces et enfin ce qu'on appelle les fantaisies. Ces dernières peuvent être sonnées après la chasse, à la Saint-Hubert ou à l'occasion de tout autre événement », indique Yves Barbier, président de l'association Rallye trompes de l'Ouche.

« Notre groupe a été fondé en 1989. Cette année-là, une école de musique a été ouverte à Bligny-sur-Ouche. Plu-

sieurs copains ont manifesté l'envie de jouer de la trompe de chasse. On s'est renseigné et on s'est lancé. Au départ, on était tous néophytes. On a appris les premiers rudiments par Bernard Bertrand, de Liernais.

Étant donné que nous sommes plusieurs chasseurs, nous avons commencé à jouer à la fin de la chasse. Au bout de quelques années, on a participé à des concours nationaux et internationaux, qu'il s'agisse de concours individuels ou en groupe. »

Le Rallye trompes de l'Ouche compte actuellement une quinzaine de sonneurs, âgés de 14 à 68 ans. Les fils d'Yves Barbier, Stéphane et Alexandre, ont commencé la trompe de chasse à 16 et 12 ans. Le premier est désormais directeur musical et le second meneur, ou première trompe. Le petit-fils, Antonin, a aussi sa place dans le groupe, qui compte aussi une sonneuse, Julie Secula. Ses membres se retrouvent tous les jeudis soirs pour répéter.

ZOOM SUR...

LA TENUE DES SONNEURS

Les tenues des sonneurs sont directement héritées de la vénerie. Les sonneurs d'un même groupe doivent porter une tenue strictement identique.

Les hommes portent une redingote, ou tenue, qui est en drap et est fermée par cinq gros boutons. Les femmes ont également une redingote, qui est plus courte. Elles portent également une jupe qui descend jusqu'à leurs pieds. Les parements, à savoir le col, le bas des manches et les poches, sont toujours d'une couleur différente de celle de la redingote. Les sonneurs endossent un gilet, qui est fermé par de petits boutons. La tradition veut que chaque équipage porte sa devise sur ces derniers.

La tenue est complétée par la cravate de vénerie, grand morceau de coton ou de soie, de couleur blanche, qui s'enroule et est maintenue par l'épingle de vénerie.

Les sonneurs sont coiffés d'une cape, aussi appelée toque ou bombe. Cette dernière peut être noire, bleu marine, voire marron. Les femmes, quant à elles portent un tricorne, une cape ou un chapeau melon.

Les sonneurs sont habillés d'une culotte de cheval, et chaussés de bottes de vénerie ou d'équitation. Enfin, les sonneurs portent des gants en tricot blancs. La tenue des sonneurs peut être rehaussée par un galon de vénerie, placé autour des poches ou des manches.

Il n'y a aucune règle pour les couleurs, mis à part le fait que la couleur du gilet doit être la même que celle des parements.



LES GROUPES EN CÔTE-D'OR

En plus du Rallye trompes de l'Ouche, plusieurs associations de sonneurs existent en Côte-d'Or. Le Bien-aller du Morvan, le Saint-Hubert de Dijon, le Débouché de Bourgogne. Ces groupes sont affiliés à la Fédération internationale des trompes de France.

« On participe aussi à des concours régionaux : à Saint-Honoré-les-Bains, on a terminé deuxième derrière un groupe belge. On a gagné cinq ou six concours au niveau régional. La Bourgogne n'est pas une région traditionnelle de sonneurs, à l'inverse de la Normandie, de la Bretagne ou du Centre, mais on se défend bien ! Le milieu de la trompe de chasse est une grande famille, on arrive à peu près à tous se connaître entre sonneurs. En dehors des concours, on est présent lors de mariages, pour l'animation de fêtes de chasse. Pour la Saint-Hubert, on se rend chaque année à Châteauneuf-en-Auxois. Il y a aussi la fête de la Saint-Sébastien, à Bligny-sur-Ouche, qui a lieu chaque troisième samedi de janvier. On sonne pendant la messe, on anime les repas, on sonne également pendant les vêpres », souligne Yves Barbier.

Les sonneurs de trompe peuvent passer ce que l'on appelle des grades. Le premier grade correspond à l'obtention du brevet de sonneur classé. Ils peuvent ensuite passer des concours individuels, qui permettent d'accéder à cinq catégories distinctes, la première catégorie étant l'ultime à obtenir. Chaque année, il y a en France un Festival international individuel où l'on peut monter de catégorie. Les candidats jouent un morceau imposé et un morceau au choix devant un jury. Chaque année, une trentaine de sonneurs concourent pour la première catégorie. Seuls cinq d'entre eux remportent la prestigieuse distinction. Des Allemands, des Belges, des Suisses et quelques Italiens participent également à ces concours. À l'issue, la tradition veut

que les concurrents sonnent les honneurs aux vainqueurs. Le Rallye trompes de l'Ouche compte trois sonneurs de première catégorie, dont Stéphane et Alexandre.

Le groupe a également des objectifs : « L'an prochain, on espère être sélectionnés pour le Festival international, une épreuve collective organisée au printemps prochain. Chaque société peut se présenter. On doit passer des épreuves, qui déterminent la sélection. C'est la première fois qu'on participe à ce festival », glisse Yves Barbier.

Notions de solfège

La trompe de chasse est un instrument d'extérieur, qui doit être joué fort, pour qu'on l'entende à des kilomètres. Elle possède des caractéristiques et un vocabulaire qui lui sont propres, comme l'indique Yves Barbier : « Quand on joue à pleine puissance, on appelle cela le ton de vénerie. Parmi les différents sons, figure celui du tayaut, qui émet des ultrasons que les chiens entendent de très loin. Les notes blanches sont redoublées, "tayautées". Les blanches pointées sont "double tayautées". Le piqué est la manière d'attaquer les notes, le vibrato est la façon de prononcer les notes. Tout se fait avec les lèvres, comme au clairon, et on peut faire des harmoniques en mettant la main dans le pavillon. »

Au sein d'un groupe de sonneurs, il y a plusieurs voix : la première est la trompe de chant, la seconde joue à la tierce, (trois tons en dessous, Ndlr), une autre fait la voix de basse, une autre fait les tons bouchés. Enfin, un sonneur remplit le rôle de "première trompe de radouci". Le radouci

ci est une technique un peu différente des autres, qui est parfois utilisée dans les fanfares de fantaisie.

Membre du Rallye trompes de l'Ouche depuis son adolescence, Stéphane Barbier témoigne : « C'est une passion qui m'est venue par la chasse. J'étais déjà musicien, je jouais de la trompette. Cela m'a aidé à démarrer plus vite, même si beaucoup de sonneurs ne sont pas musiciens à la base. J'avais une dizaine d'années la première fois que j'ai entendu des trompes, c'était à Is-sur-Tille, les sonneurs faisaient partie des trompes de Valduc. L'année où j'ai commencé à chasser, on a offert une trompe de chasse à mon père pour ses 40 ans. Ça a été le facteur déclenchant. Je m'en suis acheté une aussi, on s'est mis à sonner. On a voulu créer une section trompe de chasse à l'école de musique. On a emprunté des trompes à droite et à gauche, chez des anciens, des trompes qui étaient dans le grenier ou au-dessus de la cheminée. On a commencé avec ces instruments de récupération.

La trompe est un instrument particulier car on sonne toujours à fond. Pour progresser, il faut travailler la colonne d'air, pour que l'air qui arrive dans l'embouchure soit constant. Il faut sonner régulièrement pour garder la musculature des lèvres. Pour ma part, je sonne un quart d'heure à une demi-heure par jour. On apprend tout cela lors de stages de trompe, qui ont lieu tous les ans en Côte-d'Or. Une fois qu'on a obtenu le grade de première catégorie, on vise le titre de champion de France et là, on se frotte à de grands sonneurs. »

EUROPE CHASSE

CARTOUCHES PREVOT

Le plus grand choix de munitions
de chasse en France



FABRICANT CARTOUCHES PREVOT

Cartouches à Balles et à Grenailles

* **En stock** : 450 références de cartouches pour fusil à canon lisse

Gamme complète de munitions : du calibre 12 Magnum au calibre 36

Balles Sous-calibrées BRENNEKE «S»

REVENDEUR «LA REFERENCE»

Munitions de Grande Chasse

* **En stock** : Plus de 700 munitions pour carabines à canon rayé sélectionnées parmi les plus grandes Marques

* **En stock** : 200 références de munitions pour fusils à canon lisse de marques WINCHESTER et MARY

RECHARGEMENT «TOUS LES COMPOSANTS»

Composants pour munitions

* **En stock** : Plus de 700 composants pour munitions à canon lisse et rayé POUDRES VECTAN, VIHTAVUORI et RELOAD SWISS

OGIVES Winchester, RWS, Norma S&B, Hornady, Sierra, Nosler, GPA ... AMORCES CCI, Winchester et S&B ...



Retrouvez plus de 3000
références produits
dans notre catalogue
de 112 pages.

GRATUIT : commandez notre catalogue 2014/2015
en renvoyant le coupon ci dessous ou via notre site internet
www.cartouches-prevot.com

Nom / Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____
Ville : _____
Téléphone : _____
E-mail : _____

CE

ZAE des Granges Hautes - BP 50034 - 21130 AUXONNE
Tél. 03 80 37 31 72 - Fax 03 80 31 43 91
E-mail : contact@cartouches-prevot.com
www.cartouches-prevot.com

Depuis 1824

JAMES

AUTUN

Pour ceux qui se contentent de beaucoup...

PRÈS DE **500** ARMES EN STOCK



Armurerie

Armes neuves
Occasions garanties
Atelier de réparation

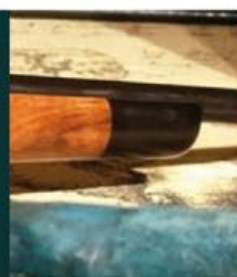
des armuriers diplômés à votre service



Armes fines

Le prestige
de grandes marques

Fusils d'art et bronzes animaliers



GPA JAMES

Munitions à Grand
Pouvoir d'Arrêt

« Désormais... La puissance à un nom. »



www.JAMES-AUTUN.com

Armurerie JAMES - 55 rue aux Cordiers - 71400 AUTUN

Parking 400 places à 100m

Tel : 03 85 52 29 86

-

E-mail : contact@james-autun.com